



114 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE

☎ 03.22.30.86.87

✉ secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr



BOUVAINCOURT s/ BRESLE



Concours Jardins & Maisons fleuris 2022



Règlement

L'objectif du concours communal des maisons fleuries et de favoriser le fleurissement de Bouvaincourt sur Bresle en complément de l'effort réalisé par la municipalité, afin d'offrir aux habitants un cadre de vie encore plus agréable où il fait bon vivre...

Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir « la main verte ».

Avec seulement quelques semis, graines ou plantes, un peu d'eau et un brin d'imagination ... Laissez ensuite la nature se charger du reste !

Alors, vite à vos bêches, pioches, râteaux, pelles, arrosoirs...

1. Les Participants :

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune sur inscription en mairie les jardins familiaux sont inscrits d'office au concours

2. Le fleurissement des maisons, balcons fenêtres et jardins potagers doivent être visibles de la voie publique.

3. Le jury :

La visite du jury se déroulera pendant l'été avec plusieurs passages

4. Critères de sélection retenus par le jury :

- La structure générale de l'espace,
- La qualité du fleurissement selon les lieux,
- L'évaluation des éléments de décoration,
- Le respect de l'environnement,
- La créativité.

5. Les prix

Les lauréats seront récompensés et seront personnellement informés de la date de remise officielle des prix.

La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et dans la presse locale ainsi que sur les réseaux sociaux afférents à la commune.

Par ailleurs, les lauréats acceptent et autorisent que des photos de leur fleurissement accompagnent ces articles ainsi que sur le site internet virgule et réseaux sociaux de la commune, sans aucune contrepartie.

Merci à tous ceux qui contribuent à l'embellissement de la Commune.



Bulletin d'inscription

« Concours des Jardins et Maisons fleuris 2022 »

A retourner avant le 03 juillet 2022

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

☎ :

Déclare m'inscrire au concours dans la catégorie suivante :

Maison avec un espace visible de la rue (cour, jardin)

Maison avec un espace ouvert de taille restreinte (bande de terre)

Fleurissement sur façade (suspensions, jardinières, balconnières)

Hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, ...)

Jardins potagers

Photos :

Je souhaite le passage d'une personne pour la prise de photos

J'adresse moi-même les photos en format numérique (2 photos maximum) à secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr

Donne mon accord à la Commune pour la transmission des photographies prises lors du passage du jury Communal.

Date :

Signature (obligatoire) :